

Président du Conseil du Trésor

Le 13 février 2009

M. Claude Poirier
Président
Association canadienne des employés professionnels
100, rue Queen, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 1J9

Monsieur,

Je vous remercie pour votre lettre du 15 janvier 2009 concernant la négociation collective. J'ai pris note de vos observations.

Pendant la ronde de négociations 2000-2001, les parties ont négocié la fusion des structures salariales SI et ES. La solution négociée alors maintenait la reconnaissance du niveau ES 08, maintenant aboli, et instaurait une structure viable à huit niveaux. Elle comportait aussi des augmentations importantes pour nombre d'employés, en particulier du groupe SI. La nouvelle norme EC comprend huit niveaux qui correspondent de très près aux huit niveaux de la structure de salaire fusionnée. L'actuelle structure de salaire est conforme à la nouvelle norme EC et se voit renforcée par celle-ci. Nous sommes par conséquent d'avis que la conversion des salaires a, en fait, été négociée en 2000-2001.

En réponse à une lettre antérieure de votre prédécesseur, datée de novembre 2008, exprimant des préoccupations au sujet du recours à la loi pour régler des problèmes de négociation collective, il est important de reconnaître les réalités économiques actuelles. De nombreux Canadiens traversent une période économique difficile et il est impératif que la rémunération dans le secteur public soit à la fois réaliste et prévisible.

Vous remerciant de nouveau pour votre lettre, je vous prie d'agréer, Monsieur, nos sentiments distingués.

Vic Toews, C.P., C.R., député

c.c. L'honorable James M. Flaherty, C.P., député

**Lettre traduite par l'Association canadienne des employés professionnels.*